



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une ar-
tère sur le territoire de la commune
de Meyrin

du 15 octobre 1980

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de
la commune de Meyrin ;

vu le préavis favorable de la commission can-
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

- Rue des Ateliers CN-58742

à la route de liaison partant du chemin Adrien-STOESSEL et
aboutissant à la rue LECT.

Cette rue dessert un quartier à caractère industriel et plus
particulièrement artisanal.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er décembre 1980.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Traaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni